

**Directeur de publication :**

Denis Carretier

**Rédacteur en chef :**

Christel Chevrier

**Comité de rédaction :**

Valérie Gallia, Cyril Sévely,  
Marc Fratantuono, J.Michel Duriez

**Rédigé en collaboration avec :**

Chambres d'agriculture,  
CETA du Vidourle,  
Cofruid'Oc, CEHM,  
SERFEL, SUAMME, CENTREX

**Crédit photo :**

CA34, AFIDOL, CEHM, SERFEL



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

# Arboriculture

## Languedoc Roussillon



# O

livier

### Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Le réseau de piégeage est en place. Vous pouvez consulter les relevés en direct sur <http://www.afidol.org/gestoliveprod>

Les dégâts continuent d'augmenter avec l'apparition de trous de sortie et des chutes massives d'olives (fragilisées par la galerie de mouche).

Ces chutes sont accentuées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur certains secteurs et les coups de vent violents, ainsi que par le développement du brunissement.

L'activité des mouches devrait toutefois se ralentir mais les dégâts vont continuer de progresser.

Sur les vergers bien protégés les taux d'olives abîmées sont élevés mais généralement inférieurs à 20-30 %.

Sur les vergers insuffisamment protégés, les taux d'olives abîmées ou déjà tombées, dépassent souvent les 80 %.

### Œil de paon (*Spilocaea oleaginum*)

Les taches continuent d'apparaître dans les vergers sensibles.

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de la maladie.



# C hâtaignier

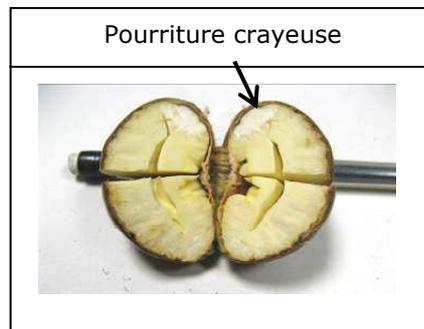
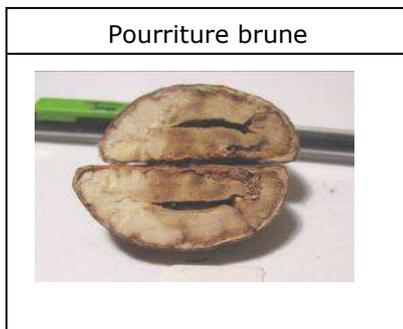
## Carpocapse du châtaignier

Le vol est terminé.

### - Variété précoce Bouche de Bétizac

La récolte est terminée. Le taux de fruits véreux est très important comme chaque année (jusqu'à 85 % dans la parcelle de référence de Lasalle non traitée) mais un autre problème sanitaire est rencontré cette année.

Les conditions climatiques de l'été ont favorisé les pourritures brunes auxquelles cette variété est particulièrement sensible : 50 % dans la parcelle de référence. On observe aussi quelques pourritures crayeuses (20 % des fruits) mais en moins grand nombre que lorsque l'été est chaud et sec.



### - Marigoule

La récolte se termine. Les fruits paraissent très véreux avec un peu moins de pourritures brunes que les Bétizac.

## Variétés de saison

### - Pellegrine

Sur la parcelle de référence de Branoux (30), le taux d'attaque dans les fruits atteint 20 % le 29 septembre.

Une grosse partie des fruits est déjà tombée.

### Marron d'Olargues

Sur la parcelle de référence de Saint-Vincent d'Olargues, les attaques atteignent 32,4 % de fruits véreux le 6 octobre. C'est un taux important pour cette variété. Les arbres sont chargés et suivant leur situation, sont atteints par la rouille des feuilles (septoriose) ce qui peut pénaliser le calibre. Les fruits sont en train de tomber.

## Pourriture noire des châtaignes



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire

Les premières apothécies qui portent les spores contaminatrices sont apparues vers le 6-8 octobre. Elles ont pu contaminer les variétés de saison qui tombent à partir du 5-10 octobre. Certaines, comme Marron d'Olargues, Marron Dauphine, Sardonne, sont particulièrement sensibles à la pourriture noire. Le modèle de prévision d'apparition des symptômes de pourriture noire dans les fruits indique que, pour des fruits tombés le 10 octobre, compte tenu des températures et quantités de pluie passées et prévisionnelles jusqu'après le WE prochain (nouvelles pluies annoncées) dans les hauts cantons de l'Hérault, les symptômes n'apparaîtront pas dans les fruits avant la toute fin du mois ou début novembre.

Il est possible de bloquer les pourritures noires dans les fruits avant ou au tout début de l'apparition des symptômes en les trempant dans l'eau froide pendant au moins 6 jours (9 jours si l'on souhaite aussi asphyxier les vers).

Il faut ensuite ressuyer les fruits à température ambiante avant de les stocker au froid.

## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.**

**La CRA-LR dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.**